

LIVRET D'ACCUEIL

DISPOSITIF ACCUEIL RELAIS



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Languedoc Roussillon

Association loi 1901 affiliée à la
Fédération des Aveugles
et Amblyopes de France,
reconnue d'utilité publique
Code APE : 804 D
N° SIRET : 352 094 437 00030
Gestionnaire des services
SAFEP, SAAAIS, SAMSAH, SAVS et SAPPA



420, Allée Henri II de Montmorency
34 000 Montpellier

Téléphone : **04.67.50.50.60**

Mail : **accueil@faf-lr.fr**

Site web : **www.faf-lr.fr**



L'action de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France - Languedoc-Roussillon

La FAF-LR a pour mission de promouvoir toutes les actions orientées vers l'inclusion de la personne déficiente visuelle.

Les principes :

- Entraide mutuelle et solidarité : la FAF-LR crée du lien social et s'efforce de rompre l'isolement des personnes handicapées visuelles. Elle favorise leur insertion familiale, sociale, scolaire, professionnelle et culturelle,
- Action militante et citoyenne : nous sommes force de propositions et d'accompagnements, pour le respect des droits des personnes déficientes visuelles, qui sont des citoyens différents, mais des citoyens à part entière et égaux en droits. Nous prenons nous-mêmes en charge les responsabilités susceptibles de faire évoluer notre situation dans le sens de nos aspirations,
- Engagement gestionnaire : l'association gère des services médico-sociaux autorisés par l'État (ARS) et les conseils départementaux. Elle assume, à ce titre, une mission de délégation de service public.

Les valeurs associatives

La FAF-LR adhère à la réglementation en vigueur au sein des pays de l'Union Européenne. Cette réglementation affirme le droit des personnes déficientes visuelles à :

- L'éducation,
- La scolarisation, la formation professionnelle et l'emploi,
- Un revenu décent,
- Une protection sociale adaptée,
- Une pleine citoyenneté.





Nos valeurs :

Nous affirmons tout d'abord la dignité pleine et entière de la personne humaine, par-delà les différences physiques, sensorielles, mentales, ethniques, politiques et religieuses qui la caractérisent. Toute personne a le droit d'accéder à une pleine citoyenneté au sens le plus complet du terme. Mais cette volonté citoyenne implique également le respect de certains devoirs : responsabilité, esprit civique, sens de l'intérêt général, respect d'autrui...

Nous nous appuyons également sur les valeurs de **solidarité**, qui impliquent l'engagement de chacun à se sentir solidaire de l'autre et du groupe, et à agir directement au service de la cause défendue par notre association. Cette démarche repose sur la notion de **désintéressement**, indissociable de celle de bénévolat. Elle implique une claire séparation et une coopération efficace entre les instances associatives, qui prennent les décisions, et les instances professionnelles, qui les mettent techniquement en œuvre.

Nous affirmons enfin le caractère **laïc**, c'est-à-dire **apolitique** et **aconfessionnel**, de la FAF-LR.

Ces valeurs fondatrices s'imposent aux adhérents et dirigeants de l'association. Elles doivent également constituer les raisons de nos actions, la base d'un contrat moral avec l'ensemble des salariés qui participent à la mise en œuvre de nos missions et de nos objectifs.

Cadre réglementaire :

Lois

- Loi d'orientation sur l'éducation (N°89-486 du 10 juillet 1989).
- Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale (N°2002-2 du 02 janvier 2002) et décrets.
- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (N°2005-102 du 11 février 2005) et décrets.

Décret

- Décret N°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés.

Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.)

- Article L312-1 alinéa 5 sur les établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience visuelle grave ou de cécité et articles D312-111 à D312-122.





L'Accueil Relais

L'Accueil relais s'adresse aux enfants et aux adolescents malvoyants et aveugles de 0 à 20 ans et leur famille en attente d'une admission au SESSAD, *Service d'Aide à l'Acquisition à l'Autonomie et à l'Inclusion Scolaire (SAAAIS)* et en possession d'une notification d'orientation MDPH.

Objectifs :

Cet appui ponctuel vise à soutenir les enfants, les familles et les partenaires à travers une écoute, des conseils, un soutien afin de favoriser leur autonomie, leur scolarité et leur citoyenneté.

L'accueil relais permet de sensibiliser la famille et l'entourage de l'enfant aux besoins spécifiques liés à sa déficience visuelle.

Il peut permettre d'apaiser les situations, de prendre conscience du potentiel de l'enfant, de gagner en confiance en soi et de favoriser de nouvelles interactions avec son environnement.

Secteurs d'intervention

Sur les départements de l'Hérault et du Gard.

Lieux d'intervention

Les professionnels interviennent dans les établissements d'accueil (scolaire, crèche, halte-garderie...), au domicile ou dans les locaux des services de Béziers, Nîmes ou Montpellier.

Types d'interventions

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la déficience visuelle : orthoptiste, assistante de service social, éducatrice spécialisée, enseignant spécialisée ou accompagnants scolaire. Ces interventions sont soumises aux besoins identifiés et à la disponibilité des professionnels.

Auprès des enfants et des adolescents

Ecouter les besoins de l'enfant, repérer et recueillir ses demandes afin de proposer des outils et des stratégies de compensations permettant d'améliorer son quotidien et son autonomie.





Auprès des familles

Être à l'écoute des besoins des familles et définir ensemble les moyens pour y répondre.

Donner des informations sur la déficience visuelle et ses retentissements.

Sécuriser les parents et les orienter selon leurs besoins.

En fonction des disponibilités, le prêt de matériel adapté est envisageable : ouvrages scolaires déjà adaptés, pupitre, livres, jeux...

Auprès des partenaires

Apporter notre expertise et proposer des conseils pour faciliter l'accueil d'un enfant déficient visuel.

Soutenir les professionnels partenaires (AVS, Enseignants, Centre de loisirs (animateurs libéraux et paramédicaux).

Perspectives

L'équipe apprécie selon les besoins observés la nécessité d'une admission au SESSAD (SAFEP-SAAAIS), d'un retour en liste d'attente ou d'une réorientation.

Orientation

Sur notification de la CDAPH de la MDPH mentionnant une orientation vers le SESSAD de la FAF-LR (SAFEP-SAAAIS)

Financement

Par l'assurance maladie CPAM de l'Hérault, budget fixé par le préfet (Agence Régionale de la Santé Occitanie).

Conventions

Avec l'Education Nationale- Inspections académiques de l'Hérault et du Gard.





L'Equipe de l'Accueil Relais



- **Une éducatrice spécialisée**

L'Éducatrice spécialisée accompagne l'enfant à découvrir son environnement et à participer à des activités ludiques, culturelles, sportives autour de son domicile ou organisées par le SESSAD : atelier, séjour, cellule pré-Orientation...





L'Equipe de l'Accueil Relais



- **Une assistante de service social**

L'assistante de service sociale aide les familles à mieux connaître leurs droits et les accompagne aussi dans les démarches administratives.





L'Equipe de l'Accueil Relais



- **Une orthoptiste**

L'orthoptiste accompagne l'enfant dans l'analyse, le dépistage, le traitement et la réadaptation des troubles visuels.





L'Equipe de l'Accueil Relais



- Des enseignantes spécialisées ou accompagnatrices scolaires

L'enseignante spécialisée ou l'accompagnatrice scolaire aide à être plus efficace dans son travail, à utiliser des outils adaptés à la vue. Elle fait le lien avec l'enseignant d'accueil.



**Et ben ! Ça en fait du monde ! Mais
heureusement qu'ils sont là ! Grâce à eux
je vais apprendre à grandir et à accepter
mon handicap, pour devenir autonome et
pouvoir me débrouiller tout seul comme
un grand !**



Les locaux

BÉZIERS : Location à la ville de Béziers d'un appartement situé **7, rue Albert Marc**
34500 Béziers
Tél. : 04 67 26 60 86
(proche de la maison de quartier Georges Brassens)



NÎMES : Maison des professions libérales et de santé. **85, allée Norbert Wiener**
30900 Nîmes
Tél. : 04 66 28 02 21



MONTPELLIER :
420, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 50 50 60
(plan d'accès en fin de livret)





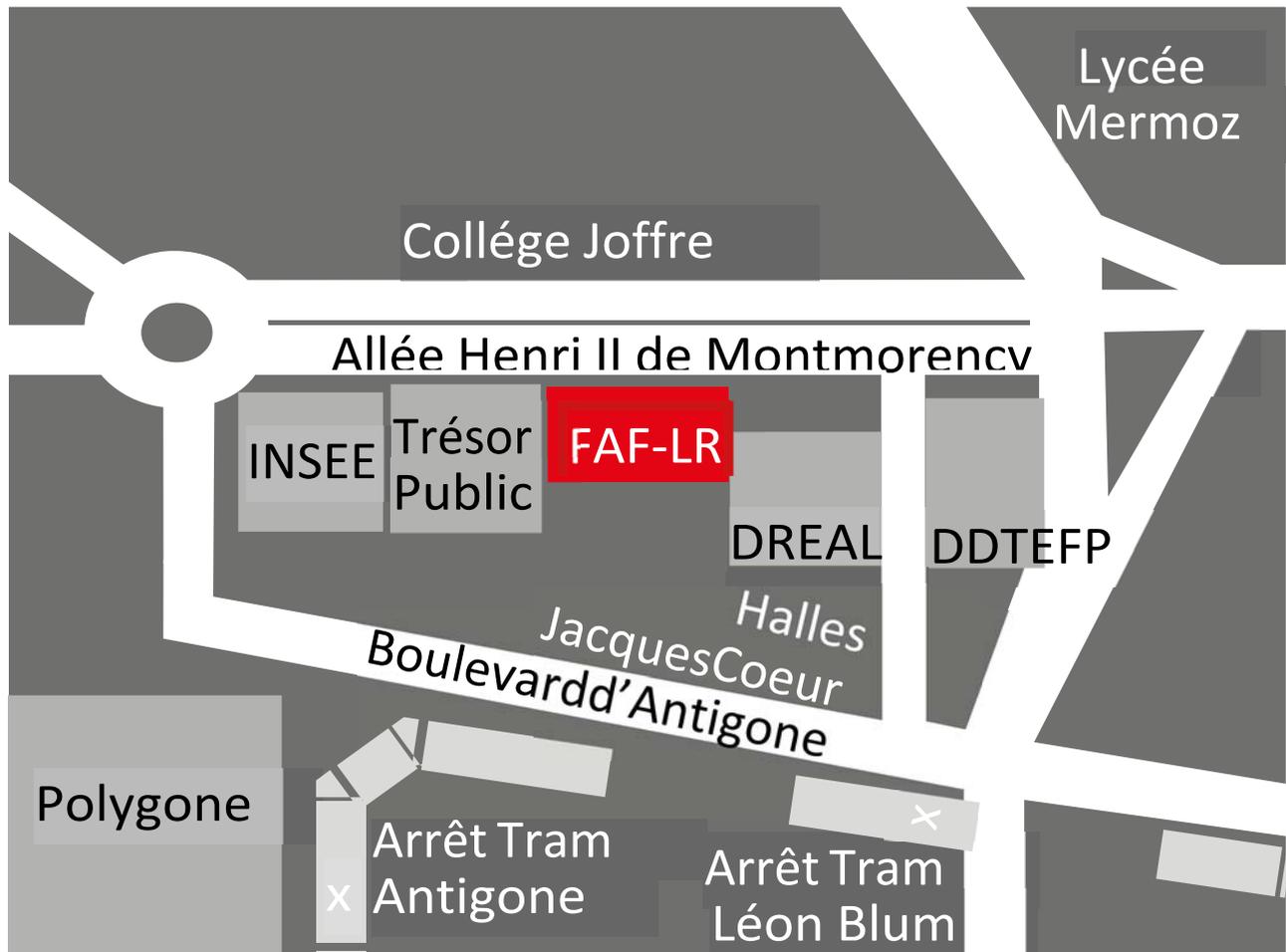
Plan d'accès du siège de l'association

- En voiture

Arrivée par l'Autoroute sortie Montpellier EST prendre direction centre-ville « Polygone »

- En tramway, ligne 1

Descendre à la station Léon BLUM ou à la station Antigone.



420, ALLÉE HENRI II DE MONTMORENCY • 34000 MONTPELLIER

SERVICE ADMINISTRATIF

Ouvert au siège du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Tél. : 04 67 50 50 60 Courriel : accueil@faf-lr.fr

• Site Web : www.faf-lr.fr twitter.com/faf_lr - facebook.com/FAFLR34/

